

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2024

Date de la séance : 27 mai 2024

Date d'affichage : 28 mai 2024

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à vingt heures quinze, le Conseil municipal de la commune des Fontenelles, légalement convoqué le quatorze mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la présidence de M. Eric CLEMENCE, Maire.

Etaient présents : Mr Eric CLEMENCE, Mr Roland GAUME, Mr Michael HOUSER, Mr Thierry HOUSER, Mme Marion JANIN-MANIFICAT, Mr Thierry MAMET, Mme Sylvie PAGNOT, Mme Marie-Pierre PARRENIN, Mme Marie-Noëlle PERROT, Mme Béatrice PRETRE, Mr Jérôme RONDOT

Absents excusés : Mr Nicolas GIRARDOT, Mme Malika HAKKAR BOUKARINE, Mme Rachel RELANGE, Mr Raphaël RELANGE

Absents non excusés : NEANT

Secrétaire de la séance : Mme Béatrice PRETRE

Approbation du compte-rendu de la séance du 15 avril 2024

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal du conseil municipal en date du 15 avril 2024.

Monsieur le Maire rappelle comment il choisit les points discutés qui figurent sur le compte rendu public. Seuls les points qui ont fait l'objet d'une décision seront inscrits dans le compte rendu.

Modification ordre du jour

A la demande de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la modification de l'ordre du jour soit le retrait du point suivant :

- Suite du PLU

Et l'ajout des 2 points suivants :

- Tarifs assainissement 2024
- Taxe d'aménagement 2025

1° PRESENCE DE MONSIEUR FUSTER, GARDE FORESTIER

Le sol de notre forêt connaît une grande humidité comme les années précédentes mais le scolyte reste présent et de nombreux bois dépourvus persistent.

Pour les coupes de bois, 40 000€ cette année et 20 000€ en 2025. Les lots ont été vendus à la scierie Brossard avec les frais de bûcheronnage à sa charge. La commune ne paiera pas de frais de bûcheronnage mais n'aura pas le choix mais n'aura pas le choix du bûcheron.

Deux types de travaux vont être effectués : dégagement sur 1,6ha et nettoiement sur 1,6ha.

Mr Fuster organise une visite en forêt le samedi 5 octobre 2024.

2° TAXES COMMUNALES 2024

M. le Maire présente l'évolution des taux ces dernières années. Les taux communaux sont actuellement de 37,53% sur le bâti, 19,54% sur le non-bâti et 19,16% sur la taxe d'habitation applicable sur les résidences secondaires. Mme Jacquard, conseillère aux décideurs locaux du centre de gestion comptable de Morteau, préconise une augmentation de 5% de ces taux pour 2024, compte tenu de la situation financière de la commune.

Mr le Maire propose une augmentation de 5% ce qui porterait les taux à :

Taxe foncière bâti 39,41%

Taxe foncière non bâti 20,52%

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 20,12%

Soit un produit fiscal attendu sur les bases prévisionnelles 2024 d'un montant de 166 293 € moins le prélèvement FNGIR de 13 676 €.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité des membres présents, accepte l'augmentation de 5%.

3° TARIFS ASSAINISSEMENT 2024

Après proposition de M. le maire, le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité des membres présents les tarifs de la redevance d'assainissement pour l'année 2024 :

- PARTICULIERS : 2.47 € par m3 d'eau consommé (Facturation minimum de 60m3 par année)

- AGRICULTEURS :

- pour la consommation domestique : 2.47 € par m3 d'eau

- pour les agriculteurs reliés au réseau : 2.47 € par m3 consommé, pour les rejets non domestiques (salle de traite), sur la base de

187 m3 pour M. CUENOT Patrick

339 m3 pour le GAEC Mouglin

262 m3 pour EARL PF Des Clarines

420 m3 pour GAEC de la Froide Combe Rondot

- SCAF (Fromagerie)

La redevance sera calculée sur la base de la convention passée entre la Commune et la Coopérative Agricole de Fromagerie, 10'850 kl (base suivant la convention) x 0.5 €

Pour la modernisation des réseaux de collecte, en 2023, une redevance de 0.16 € sera prélevée sur les m3 consommés (redevance reversée à l'Agence de l'Eau).

Une facturation est établie par semestre (les consommations d'eau du semestre précédent relevées par la Sté Gaz et Eaux serviront de références).

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise M. le Maire à signer tous les documents et prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de cette délibération.

4° TAXE D'AMENAGEMENT 2025

M. le Maire rappelle que pour couvrir les différents frais afférents à l'urbanisme, les communes peuvent mettre en place une taxe d'aménagement dont le taux doit être compris entre 1 et 5%.

Le taux de la taxe d'aménagement est voté par la collectivité locale pour la part qui la concerne.

Le taux de la part communale se situe entre 1 % et 5 %, porté jusqu'à 20 % dans certains secteurs (travaux substantiels de voirie ou de réseaux, par exemple). Le taux peut varier selon les secteurs du territoire de la commune.

En date du 21 octobre 2021, nous avons instauré la taxe d'aménagement avec un taux de 3% et exonéré les commerces de détail de moins de 400 m² et les travaux sur des monuments historiques. Ce taux est actuellement faible.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'augmenter cette taxe à 5% à partir du 1^{er} janvier 2025.

5°DIVERS

Gendarmerie

La gendarmerie a été sollicitée pour plusieurs problèmes :

- Dépôt d'ordures sauvages sur le terrain communal
- Régularisation de constructions qui ont déjà fait l'objet de courriers du Maire restés sans réponses
- Régularisation du terrain Airsoft : la commune a mis fin à la convention et a demandé une remise en état du terrain pour le 1^{er} mai mais rien n'a été fait. Des travaux forestiers vont intervenir...

Pneus tracteur

Un second devis a été demandé et accepté par le Conseil municipal : 2580.32€ HT chez Martial Lambert

ZAER (zone d'accélération d'énergie renouvelable)

Ce dossier fera l'objet d'un prochain conseil municipal mais le premier avis de la commune concernant ce sujet peut être consultable sur notre site internet ou à l'affichage public.

Terrain d'aisance

Une demande d'achat de terrain d'aisance a été fait par les habitants du 19 rue principale. Accord du conseil municipal

Sciences Environnement

La convention avec cette société qui contrôle les installations SPANC arrive à échéance. Accord du conseil municipal pour la reconduire avec les nouveaux tarifs.

Terrain agricole

Le GAEC Mougin du Chazal fait une demande d'achat de terrain agricole de 40 ares pour l'agrandissement de leur bâtiment. Accord du Conseil Municipal.

Tour de table

- Nid de poule dans la ZA Champs Lovy : Mr le Maire prévient la CCPR
- Parking de la salle socioculturelle : traces de burn, les locataires seront avertis et sanctionnés si nécessaire
- Fleurissement 2024 : choix des fleurs par la commission
- Elections européennes du 9 juin : le scrutin est ouvert de 8h à 18h

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES

1. Taxes communales 2024
2. Tarifs assainissement 2024
3. Taxe d'aménagement 2025

La séance est levée à 23h15

Fait en séance les jours, mois et an susdits